

REGLES DE DEONTOLOGIE*

Second Stage Pharma

Patients

Observer une attitude discrète et courtoise dans les salles d'attente.

Ne pas retarder ou perturber la dispensation de soins.

Respecter le secret professionnel.

Professionnels de santé

Respecter les règles d'accueil communiquées par les Professionnels de santé (horaires, conditions d'accès, durée ...), et planifier et organiser des contacts à une fréquence qui n'entrave pas l'activité du professionnel de santé en tant que soignant.

Ne pas utiliser d'incitation pour obtenir un droit de visite.

Décliner son identité, sa fonction et son entreprise. Dans le cas d'une visite accompagnée, demander l'accord du Professionnel de santé pour recevoir l'accompagnant, qui se présente également.

Ne pas proposer ni remettre de cadeau, ne pas remettre d'échantillon (médical, cosmétique, DM) et appliquer les dispositions de la loi DMOS. Ainsi, l'hospitalité proposée dans le cadre de réunions scientifiques est liée à une convention transmise au préalable au Conseil de l'Ordre.

Respecter la loi Informatique et Liberté dans les rapports de visite ou mails, et s'assurer que la restitution reste professionnelle et factuelle sans jugement de valeur.

Règles complémentaires pour les établissements de soins

Porter un badge professionnel.

Respecter les règles d'accueil communiquées par l'établissement (notamment horaires, conditions d'accès, circulation...).

Obtenir l'accord du Professionnel de santé pour les structures à accès restreint.

Obtenir l'accord du praticien encadrant avant de rencontrer du personnel en formation ou des internes.

S'assurer au préalable du cadre de la visite (collective ou non).

Ne pas demander de données quantitatives spécifiques aux structures internes ou aux prescripteurs.

Spécialités promues

Délivrer une information claire, objective et véhiculant le bon usage des spécialités promues.

Assurance maladie

Présenter les indications remboursables et indiquer celles qui ne le sont pas. De manière générale, présenter objectivement les conditions de remboursement.

Mon entreprise

Informier le Pharmacien responsable sans délai de toute conversation relative à un cas de pharmacovigilance, de réclamation qualité ou d'usage non conforme pour une des spécialités promues par mon entreprise.

Entreprises concurrentes

Respecter les entreprises concurrentes et ne pas les dénigrer.

De même, ne pas dénigrer et présenter de façon factuelle les spécialités concurrentes.

*Issues de la Charte de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments
Octobre 2014 et du Référentiel de certification 2016